

Compte rendu de la réunion « Aménagement de l'espace public », 10 avril 2018

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement et Conseillère d'Île de France a ouvert cette réunion en rappelant l'importance de la démarche du Conseil Local du Handicap. L'espace public est le premier endroit où les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés, aussi il convient de faire en sorte que les principes de l'accessibilité soient respectés au maximum, tout particulièrement lors de nouveaux travaux, comme ceux qui auront lieu bientôt place du Panthéon. La marche exploratoire réalisée au mois de décembre 2017 par la commission sur la place de la République a montré que, malgré des travaux récents, les problématiques de l'accessibilité n'ont pas été assez prises en compte lors du réaménagement. De fait, il apparaît encore plus important pour la commission de faire entendre sa voix en ce qui concerne la place du Panthéon. C'est dans ce cadre que la commission « Aménagement de l'espace public » a reçu lors de cette réunion Mme Annette HUARD et M. Eric DEBARLE, qui travaillent à la Ville sur le projet de réaménagement de la place du Panthéon, afin qu'ils présentent à la commission le projet et dialoguent avec elle sur la question de l'accessibilité.

Le projet actuel ne prévoit pas de toucher à l'ensemble de la place, mais surtout à sa partie nord, devant la Bibliothèque Sainte Geneviève et l'église Saint-Etienne-du-Mont, et repose sur une réflexion menée sur les usages de la place. De nombreuses réunions ont été organisées en amont du projet afin d'étudier comment concilier les usages de la place et les problématiques de l'accessibilité. Il est prévu de rendre la place accessible au maximum, au moins dans cette partie nord que le réaménagement concerne le plus.

Concrètement, la partie nord de la place devrait être aménagée en zone de rencontre, à savoir une zone où les voitures circulent à 20 km/h et où les piétons et les cyclistes sont prioritaires. La largeur des voies de circulation sera réduite, afin de créer un espace apaisé où les piétons sont prioritaires, où des traversées piétonnes sont possibles en dehors des passages piétons par exemple. L'intervention principale de la place sera faite devant la bibliothèque Sainte Geneviève, et l'Université Paris 1.

Devant Saint-Etienne-du-Mont et le centre Panthéon de Paris 1, des bornes seront disposées afin d'élargir l'espace piéton et de rétrécir la voie de circulation. Ces bornes seront équipées ou non de chaînes, et leur espacement sera calculé afin qu'il soit trop étroit pour les voitures, mais assez large pour qu'un fauteuil roulant puisse circuler sans encombre. Les traversées piétonnes dans les angles du Panthéon seront conservées, et seront indiquées par des bandes podotactiles. Les angles seront améliorés afin que ces traversées soient bien alignées. Sur les trottoirs, les problématiques rencontrées par les personnes à mobilité réduite, telles que les pentes seront prises en compte. Le pavement y sera fait de grandes dalles, et la chaussée restera constituée de petits pavés, ce qui permettra une différence de relief entre la chaussée et les trottoirs.

Mme Flora KALOUSTIAN a rappelé la volonté de la commission de rendre l'accès à la place du Panthéon plus facile, en proposant notamment au budget participatif l'installation d'une bande de guidage depuis la station de RER Luxembourg jusqu'à la place du Panthéon,

par la Rue Soufflot, ainsi que l'installation d'un feu sonore à l'entrée de la place du Panthéon. Mme KALOUSTIAN a également évoqué l'importance de choisir des bandes podotactiles de bonne qualité, qui ne se détériorent pas, ainsi que du mobilier urbain adapté. En effet, les expériences de mobilier réalisées jusqu'à maintenant sur la place du Panthéon sont impraticables pour les seniors par exemples. Il conviendrait de prévoir des sièges d'une hauteur adaptée, avec dossier, sinon au centre, du moins autour de la place. Afin d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble de la place, il conviendrait également de revoir l'emplacement des panneaux de signalisation afin qu'ils ne se trouvent pas au milieu du cheminement naturel, ainsi que les grilles d'aérations, de sorte qu'elles ne constituent pas un risque au sol.

Quelques points précis ont été évoqués :

- **L'éclairage de la place**

Actuellement, l'éclairage est assuré par les lampadaires situés tout autour de la place ainsi que par l'illumination du Panthéon, et il n'est pas prévu pour l'instant de modifier cet éclairage. La commission a remarqué lors de la marche exploratoire que la place peut être très sombre, et a suggéré de revoir le niveau d'éclairage, d'autant plus que le contraste entre le Panthéon illuminé et le reste de la place, plus sombre, peut être déroutant et poser problème pour une personne malvoyante.

- **Devant Saint-Etienne-du-Mont**

L'église Saint-Etienne-du-Mont représentait un problème important lors de la marche exploratoire réalisée par la commission, en raison notamment du passage piéton qui se situe en haut de la rue de la Montagne Sainte Geneviève qui non seulement oblige à réaliser un détour conséquent, mais est en plus peu praticable pour les personnes à mobilité réduite. La commission avait suggéré de réaliser un passage piéton plus en face de l'église, afin d'assurer un cheminement naturel autour de la place, mais cela supposerait de supprimer des places de stationnement. Dans le projet présenté, le cheminement prévu en termes d'accessibilité suit la façade du panthéon, c'est-à-dire qu'il fait le tour de la place en son centre. En ce qui concerne le parvis de Saint-Etienne-du-Mont, il est prévu de l'élargir et de le délimiter avec des bornes en pierre, mais pas de créer un nouveau passage ni de supprimer des places de stationnement.

- **Passage piéton de la rue Valette**

Mme HUARD et M. DEBARLE ont bien pris note du problème rencontré par la commission lors de la marche exploratoire de la place réalisée en novembre, pour ce qui concerne les passages piétons situés au niveau de la rue Valette. Il est envisagé d'enlever les poteaux, d'installer de nouvelles bandes podotactiles, ainsi que de mettre en place une bande de guidage sur le passage.

- **Végétalisation de la place**

Une végétalisation partielle de la place n'est apparemment pas encore tout à fait exclue. Elle pourrait concerner la partie arrière de la place, et permettrait de ramener de l'ombre sur la place. Reste que pour l'instant, les architectes de Bâtiments de France n'y sont pas très favorables.